

Département de Saône-et-Loire
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 17 OCTOBRE 2025

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 13
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation : 9 octobre 2025.

Date de publication : 24 octobre 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jacques PEREIRA, Jean-André GUILLERMIN, Dominique JOBARD, Bernard FAVRE, Loïc COLTEL, Willy BONFY, et Mmes Marie-Claude POTTIER, Marie-France AULAS, Florence CHEVASSON, Sophie DUMONTEL et Virginie THIVENT.

Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT ne prend pas part au vote.

Excusé(es) : Mme Laure SEYDOUX, Mme Corinne MERLIN a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, Mme Sonia BLONDEAU a donné procuration à M. Jean-André GUILLERMIN, M. Benoît MEILHAC a donné procuration à M. Bernard FAVRE, M. Bernard COTTIN a donné procuration à M. Loïc COLTEL, M. Fabrice THERVILLE a donné procuration à M. Willy BONFY.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : M. Loïc COLTEL.

Objet : 2025/1710/057 – *Tarifs pour l'utilisation régulière d'une salle communale.*

M. Robert LUQUET indique que les tarifs revus en 2023 ne répondent pas à certaines demandes de location. Il explique que la commune a eu une demande d'utilisation régulière (31 séances) pour la salle « les 4 cépages » sur le temps du mercredi après-midi, à titre privé par un professeur de l'école de musique. Il est proposé de facturer 500 € pour les 31 séances.

Après discussion, le Conseil municipal décide :

- de valider le tarif de 500 € pour les 31 séances des mercredis après-midi, pour l'utilisation de la salle « les 4 cépages » ;
- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférents à la présente délibération.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme
Le 20 octobre 2025,
Le Maire, Robert LUQUET

